

PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS

IFPS
16, rue du Bachelet
38300 Bourgoin-Jallieu
Tél. 04 69 15 76 60
Fax 04 69 15 76 80
ifps@ghnd.fr
<https://ghnd.fr/ifps/>
N° FINESS 380006478



Année 2023/2024

MAJ : le 14/08/2023
VALIDE EN INSTANCE ICOGI
LE : 30/08/2023

Bourgoin-Jallieu
La Tour-du-Pin
Morestel
Pont-de-Beauvoisin

TABLE DES MATIERES

1	PRÉSENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANT	1
1.1	L'environnement	1
1.2	Les acteurs	1
	L'élève aide-soignant.....	1
	Les cadres de santé formateurs	2
	Les vacataires chargés d'enseignement.....	3
	Le centre de documentation	3
	Les professionnels chargés de la formation clinique	3
	L'équipe administrative	Erreur ! Signet non défini.
	L'équipe de direction	4
	L'organigramme de l'IFPS.....	Erreur ! Signet non défini.
2	CADRE DE RÉFÉRENCE.....	5
2.1	Le cadre législatif.....	5
2.2	Les différences instances.....	5
	Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI)	5
	Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves....	5
	Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires.....	5
	Section relative aux conditions de vie des élèves	5
3	GRANDES ORIENTATIONS DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE	6
4	CONCEPTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE	6
4.1	Nos finalités pour un profil attendu en fin de formation.....	6
4.2	Nos valeurs.....	7
4.3	Nos fondements pédagogiques	7
4.4	Les compétences évaluées déclinées en modules pour exercer	8
5	OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION	10
5.1	Nos objectifs d'apprentissage	10
5.2	Nos objectifs de professionnalisation	10
6	STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES	11
6.1	Notre offre globale	11
6.2	Notre offre numérique	11
6.3	Nos méthodes et moyens pédagogiques.....	12
7	LES STAGES	12
7.1	L'accompagnement des élèves en lien avec le stage	12
7.2	L'organisation de stages	13
8	INDIVIDUALISATION DES PARCOURS	14
8.1	Notre analyse des besoins de l'élève.....	14
8.2	Notre suivi pédagogique	15
8.3	Notre accueil et notre accompagnement des personnes en situation de handicap	15
9	BIEN VIVRE À L'INSTITUT	16
10	CONCLUSION	16

Le projet pédagogique s'inscrit dans le projet de l'Institut. Il constitue le socle des grandes orientations de la formation, sa conception, les valeurs portées par l'Institut de Formation aux Professions de Santé (IFPS) de Bourgoin-Jallieu et par le métier. Il traduit l'engagement du directeur et de toute l'équipe pédagogique et administrative dans son élaboration, sa mise en œuvre et son évaluation. Au regard du nouveau référentiel de formation AS, en date du 10 juin 2021, ce projet se nourrit des réflexions, du partage, du questionnement des élèves aides-soignants et des partenaires participant à leur professionnalisation. Son actualisation annuelle, fruit d'une réflexion en continu par l'ensemble de l'équipe, est soumise pour validation à l'*Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut* (ICOGI).

Il comprend les grandes orientations de la formation aide-soignante, sa conception en alternance, ses objectifs d'apprentissage et de professionnalisation, ses stratégies pédagogiques jusqu'à notre conception de l'évaluation. Il est consultable sur le site internet du GHND.

1 PRÉSENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANT

1.1 L'environnement

Adossé au Groupement Hospitalier du Nord Dauphiné (GHND), l'Institut de Formation aide-soignant (IFAS) de Bourgoin-Jallieu constitue un des départements de l'IFPS qui regroupe aussi un institut de formation en Soins Infirmiers (IFAS), un centre de formation continue et une Unité de Recherche Paramédicale. Il accueille une promotion en formation initiale de 61 élèves aides-soignants, soit en cursus complets, soit en cursus allégés, en fonction de leur parcours antérieur et depuis septembre 2023, une formation par apprentissage en partenariat avec l'IFA de Grenoble.

L'IFAS s'inscrit dans un partenariat développé notamment avec :

- Les IFAS du territoire grenoblois,
- L'inter-IFAS Grenoblois pour la sélection,
- Les établissements sanitaire et sociaux publics, privés et associatifs du Nord Isère, des territoires lyonnais et grenoblois,
- Le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence de Grenoble.
- L'IFA de Grenoble pour la formation par apprentissage.

Au niveau régional, l'IFAS est un véritable acteur du développement de l'apprentissage des compétences spécifiques aux aides-soignants quel que soit le lieu d'exercice futur. L'IFAS prend en compte l'évolution de la demande sociale, de la démographie, du contexte sanitaire avec l'accroissement des maladies sociales, de l'accroissement des personnes atteintes de poly-pathologies, de handicaps et d'une population vieillissante demandant une prise en charge plus conséquente et plus personnalisée. L'aide-soignant est au cœur de ce dispositif pour une prise en charge adaptée des personnes.

1.2 Les acteurs

Au service de l'utilisateur de soins, l'ensemble des acteurs œuvre auprès des élèves afin qu'ils puissent en tant que futurs professionnels garantir des soins de qualité répondant aux besoins de chacun.

[L'élève aide-soignant/l'apprenti](#)

Ce projet pédagogique est centré sur l'élève aide-soignant, le rendant acteur de sa formation et auteur de sa professionnalisation. Il est adulte et pourvu d'un potentiel d'autonomie et de responsabilité. Possédant des ressources, une histoire, des expériences, des aptitudes d'acquisition et des motivations personnelles, l'élève développe des capacités d'adaptation, un esprit d'initiatives, de créativité, une posture réflexive. Il travaille en coresponsabilité avec l'infirmière.

Agé de 17 ans à plus de 50 ans, les élèves aides-soignants sont issus de milieux diversifiés (étude secondaire, baccalauréat divers, expériences professionnelles antérieures). Le public hétérogène reçu constitue une richesse dans une formation d'adultes. En effet, en dehors des cursus complets, l'IFAS accueille huit cursus allégés représentés par les ambulanciers, les Assistants de Régulation Médicale (ARM), les Agents de Service Médico-Social (ASMS), les Assistants De Vie aux Familles (ADVF), les titulaires du Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social (DEAES), du Diplôme d'Etat d'Auxiliaires de Puériculture (AP), d'un bac professionnel « *Accompagnement Soins et Services à la Personne* » (ASSP), d'un bac professionnel spécialité « *Service Aux Personnes et Aux Territoires* » (SAPAT) et une formation par apprentissage.

L'élève aide-soignant dispose de ce projet pédagogique et d'un portfolio personnel, outils au service de sa formation. Le portfolio, support de son évaluation, atteste de son parcours, ses objectifs, son évolution dans l'acquisition des compétences du métier d'aide-soignant ; ce qui permet de mesurer sa progression en stage. Il est un document de référence dans le cadre de son suivi et de son évaluation par les différents acteurs de la formation.

Les cadres de santé formateurs

L'équipe pédagogique, composée de cadres de santé formateurs, possède une grande diversité et une complémentarité dans les expériences et les parcours professionnels. Ils ont développé des qualifications supplémentaires (DU, DIU, Master dans les domaines de la santé ou de la formation, Attestation en Gestes et Soins d'Urgence, Certificat d'Animateur à la méthode de manutention des personnes âgées, ...). Pour accompagner les élèves dans leur processus de professionnalisation, l'équipe pédagogique est centrée sur l'apprenant.

Responsables des modules de formation et des blocs de compétences à acquérir, les cadres de santé formateurs instaurent une relation d'écoute, de respect et d'authenticité. Ils privilégient des méthodes permettant à l'apprenant de s'enrichir de ses expériences et de celles de ses pairs. Ils amènent les élèves à se questionner et à réfléchir sur des situations de santé et de soins rencontrées afin de favoriser leur questionnement en lien avec leur socle acquis de connaissances. À la fois médiateur, régulateur et accompagnateur, leur posture de facilitateur favorise l'émergence de liens nécessaires à la construction des compétences professionnelles. Il les invite à donner du sens à leurs apprentissages. Ils les accompagnent progressivement dans la construction de savoirs professionnels, dans leur posture et leur identité professionnelle en proposant des situations professionnalisantes. Pour assurer une formation de qualité tant sur le plan pédagogique qu'organisationnel, les cadres de santé formateurs assurent diverses missions de référence :

- Le coordinateur de stages : en collaboration directe avec la direction, un cadre de santé formateur est chargé de la gestion de l'ensemble des stages de la promotion. Ses missions consistent en la prospection de stages apprenants et l'affectation en stage, la gestion des absences sur le terrain des soins et la gestion administrative (conventions, charte d'encadrement, livrets d'accueil, mise à jour de la base de données, référents des terrains de stage, ...).
- Le référent de stage : chaque cadre de santé formateur est référent de lieux de stages ; il est en lien avec les professionnels de terrain à la fois pour l'organisation, le suivi des parcours et les questions pédagogiques. Il co-assure avec les professionnels de santé les Analyses de Pratiques Professionnelles (APP) sur le lieu de stage.
- Le référent de promotion : En collaboration avec l'équipe des formateurs, il organise en collaboration avec l'équipe la mise en œuvre du dispositif de formation pour la promotion sur le plan pédagogique et organisationnel. Il veille à l'information ascendante et descendante auprès des représentants de la promotion ou au sein de toute la promotion. Il assure le suivi des cohortes
- Le référent de modules : chaque binôme de formateurs est responsable de la mise en œuvre des modules avec élaboration, organisation, planification, suivi, enseignement, évaluation et bilan.

- Le référent planning/groupes : Il met à disposition des élèves la programmation des apprentissages théoriques ainsi que les temps d'infos-régulation hebdomadaires.
- Le référent du suivi pédagogique : Il assure l'accompagnement d'un groupe d'élèves lors des temps de rencontres individuelles et collectives sur l'ensemble du parcours de formation. Dans le cadre de ce suivi pédagogique, il guide l'élève afin que celui-ci trouve du sens à ses apprentissages. Il tend vers son autonomie, identifie et aide à la construction de son projet professionnel. Il fait le bilan des acquisitions. Il conseille et participe à l'adaptation des choix des stages en fonction des besoins de l'élève. Il peut être amené à modifier le parcours de stage en concertation avec la coordination des stages.
- Le référent évaluation : Il organise les évaluations en lien avec les référents des modules.
- Le référent présence/absence : Il assure avec le référent administratif la gestion des présences en cours, vérifie les absences et assure la traçabilité des émargements et des justificatifs d'absence. Il transmet cette traçabilité au secrétariat référent. **La présence à tous les cours et à tous les stages est une obligation réglementaire pour tous les élèves aides-soignants.**

Les cadres de santé formateurs participent aux instances institutionnelles, à l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans les différents groupes de travail de l'institut (simulation en santé, évaluation, E-learning, qualité...).

Les vacataires chargés d'enseignement

L'Institut fait appel à des intervenants vacataires pour assurer des enseignements afin d'apporter une expertise complémentaire aux élèves.

Le centre de documentation

Au-delà de ses missions transversales, le documentaliste forme les élèves à la recherche d'informations sur Internet et les bases de données spécialisées, afin de leur faire acquérir davantage de méthodologie et d'autonomie dans leurs recherches. Des temps d'accompagnement ou de rendez-vous personnalisés complètent également ces formations dispensées par le documentaliste, notamment en ce qui concerne la méthodologie de recherche documentaire sur Internet et les bases de données spécialisées. Chaque élève peut également être accompagné, s'il le souhaite, par le documentaliste en lien avec le(s) formateur(s) concerné(s), dans le cadre de l'élaboration et de la mise en forme de travaux. La relation formateur-élève-documentaliste se révèle être une coopération tripartite essentielle dans la mission pédagogique.

Les professionnels chargés de la formation clinique

Sur les lieux de stage où sont accueillis les élèves, chacun des professionnels de santé participe pleinement, à différents niveaux, à l'acquisition de leurs compétences. Ils collaborent avec les cadres formateurs dans une logique d'alternance intégrative et interactive. Ils organisent le parcours de stage de l'apprenant dans l'unité ou la structure. Ces professionnels sont les suivants :

- **Le maître de stage**

Garant de la qualité de l'encadrement, il assure une fonction organisationnelle et institutionnelle et met en place les moyens nécessaires. Il veille à l'établissement de la charte et assure le suivi des relations avec l'Institut.

- **Le tuteur de stage**

Sa fonction est pédagogique. Il assure l'accompagnement d'un ou plusieurs élèves et est en lien avec le formateur référent de l'IFAS. Il échange autour des situations rencontrées facilitant ainsi la posture réflexive et l'analyse des pratiques, propose et oriente l'élève sur les opportunités d'apprentissage (livret d'accueil de l'unité). Il évalue l'élève en concertation avec les professionnels de proximité et formalise la progression et l'évaluation à partir du portfolio.

- **Les professionnels de proximité**

Ils assurent l'encadrement au quotidien. Ils guident, expliquent, corrigent les actes et techniques, accompagnent la réflexion, facilitent la compréhension et la restitution des analyses de situation. Ils font le point avec le tuteur sur la progression et l'évaluation de l'élève.

- **Le formateur à l'IFPS référent de stage**

Par sa mission de référent d'unités de stage, le cadre formateur assure la coordination avec l'unité d'accueil, accompagne les équipes dans l'utilisation du référentiel de compétences et des outils de suivi de la formation, et contribue à la formation de l'élève.

L'IFA et les employeurs des apprentis

L'IFA est la structure porteuse du contrat d'apprentissage. Elle veille à la qualité de l'alternance au regard du référentiel Qualiopi. Elle favorise la promotion de l'apprentissage auprès des entreprises et les accompagne dans la constitution du contrat.

Les employeurs assurent l'accompagnement de l'apprenti dans son parcours de formation et de professionnalisation en collaboration avec l'IFAS.

L'équipe administrative

L'équipe administrative assure la gestion administrative des dossiers des élèves-aides-soignants, de leur sélection à leur certification en lien ainsi la direction, l'équipe pédagogique, les différents lieux de stage et les différentes tutelles auxquelles l'IFAS est rattaché.

L'équipe de direction

Responsables de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet pédagogique, le Directeur de l'Institut et son adjoint assurent le développement des pratiques pédagogiques conduites par l'équipe des cadres de santé formateurs et en partenariat avec les établissements accueillant les élèves en stage. Attachés à la qualité des soins répondant aux besoins et attentes de la personne soignée, ils sont garants de la mise en œuvre de ce projet pour donner du sens, des repères et promouvoir une formation professionnalisante.

2 CADRE DE RÉFÉRENCE

2.1 Le cadre législatif

La formation est régie par différents arrêtés récents conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant :

- L'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux,
- L'Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique.

La base réglementaire du métier d'aide-soignant :

- La formation : article D. 4391-1 du code de la santé publique
- Exercice de la profession : article R.4311-4 du code de la santé publique

2.2 Les différences instances

Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI)

Elle valide le projet pédagogique et les projets innovants ainsi que la certification de l'Institut.

Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves

Cette section prend une décision éclairée sur des :

- Élèves ayant accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge,
- Demandes de redoublement,
- Demandes de dispenses pour les titulaires d'un diplôme d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture d'un Etat membre de l'Union européenne ou autre Etat.

Un avertissement peut être prononcé par le directeur sans consultation de cette section.

Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires

Cette section prend des décisions relatives aux fautes disciplinaires. Elle peut décider d'une des sanctions suivantes :

- Avertissement,
- Blâme,
- Exclusion temporaire,
- Exclusion définitive.

Section relative aux conditions de vie des élèves

Elle émet un avis deux fois par an sur des sujets relatifs à la vie élève au sein de l'Institut, notamment sur l'utilisation des locaux, les projets extra scolaires, l'organisation des échanges internationaux. Elle est réalisée avec celle des étudiants en soins infirmiers dans une volonté de partage de la vie dans l'institut.

2.3 La démarche qualité

L'IFPS s'inscrit dans un processus d'amélioration continue des pratiques. **Il est certifié Qualiopi depuis le 20 décembre 2021 avec une confirmation de cette certification lors de l'audit de surveillance du 19 juin 2023.**

. A ce titre, il s'attache à uniformiser et améliorer les pratiques dans chaque processus de la sélection à la certification. Tous les professionnels de l'IFPS sont impliqués dans cette démarche au service de l'utilisateur (étudiant, élève, partenaire, équipe de l'IFPS, intervenants...). Le plan d'amélioration continue s'appuie sur l'analyse des bilans de satisfaction, des événements indésirables, des réclamations... Dans cette même perspective d'amélioration de l'accompagnement des apprenants, l'IFPS est référencé charte H+ depuis juillet 2021 et développe ses compétences dans ce domaine par des formations collectives.

3 GRANDES ORIENTATIONS DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE

La philosophie du programme de formation aide-soignant, fixé par l'Arrêté du 10 juin 2021, est centrée **sur l'approche par les compétences et sur la posture réflexive**. Elle vise à l'apprentissage professionnel qui correspond au cœur du métier. « *Le choix de l'apprentissage par compétences repose sur les grandes questions stratégiques, organisationnelles et pédagogiques qui traversent la formation professionnelle. [...] L'apprentissage par les compétences revient à faire en sorte qu'au sein du territoire régional et de ses politiques de formation, les dispositifs de formation rencontrent enfin les dispositions à apprendre* » (NAGELS M., 2009).

La formation initiale aide-soignante se déroule sur le mode de **l'alternance intégrative entre le terrain de la formation et le terrain des soins**. Dans la formation par apprentissage, l'alternance inclut l'établissement employeur pour une réelle immersion professionnelle. Cette alternance est particulièrement renforcée par la collaboration étroite avec les professionnels de santé du territoire qui contribuent à la formation des élèves.

Les grandes orientations de la formation sont centrées essentiellement sur la posture de chacun :

- **L'apprenant, au centre du dispositif, est acteur et responsable** de sa formation ; ce qui lui permettra de développer son **autonomie** et sa posture **réflexive**.
- **L'équipe pédagogique**, centrée sur l'apprenant, l'accompagne dans la construction de ses savoirs. À la fois médiateur, régulateur et accompagnateur, le formateur, par sa posture de facilitateur, favorise l'émergence des liens nécessaires à la construction des compétences et à la professionnalisation de l'élève. Le formateur invite l'élève à donner du sens à ses apprentissages.
- **Les professionnels de terrain**, véritables acteurs de la formation, ils facilitent la compréhension des situations cliniques, des prises en charge, du lien théorie-pratique. Ils accompagnent les élèves dans l'analyse des situations et dans la réalisation des pratiques de soins.

4 CONCEPTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE

4.1 Nos finalités pour un profil attendu en fin de formation

Notre volonté est d'inclure les élèves aides-soignants en cursus allégés ou en apprentissage avec les cursus complets pour favoriser la richesse des échanges, le partage, les interactions au profit de la construction de leurs compétences et de leur identité. Aussi, nos finalités de cette formation visent à :

- **Former un professionnel aide-soignant compétent**

Être compétent, c'est pouvoir s'adapter à la singularité de chaque situation et pouvoir agir. Pour GAGNEUR.C. A. (2009), la notion de situation est fondamentale car la compétence s'exprime dans l'action. « *La compétence consiste à la mobilisation de ressources (cognitives, opératoires, comportementales) dans un contexte donné, pour agir de façon efficace et adaptée. Visible dans l'action, elle est objet de reconnaissance sociale.* »

Pour CARETTE. V. (2007, p52) « *Une compétence est toujours singulière et appartient en propre à un individu. Elle est inséparable de sa personnalité et de son histoire. Elle s'exprime par l'adéquation, non pas d'une opération à une situation, mais plutôt d'une personne à une situation* ». Pour atteindre cette finalité, la formation sollicite

ainsi l'élève à s'appuyer sur ses ressources, à développer ses aptitudes à apprendre, à se questionner, à réfléchir, à se projeter et à être en interactions avec les autres.

- **En interactions dans l'inter professionnalité**

Afin d'apprendre des autres et avec les autres, l'inter professionnalité est favorisée. Aussi l'hétérogénéité des différents parcours de formation, cursus complets et cursus allégés, représentent une richesse professionnelle dans les échanges et les interactions, et apportent de l'ouverture pour mieux comprendre et analyser des situations de soins. Dans les séquences d'enseignements où les élèves aides-soignants s'associent aux étudiants infirmiers, les relations et la mise en commun des connaissances et des expériences de chacun, de façon concomitante, sont également privilégiées. Pendant la formation, amener les élèves à travailler avec d'autres professionnels de santé est incontournable pour construire l'inter-professionnalité de « demain » au service de l'utilisateur.

- **En capacité de répondre aux besoins de santé de toutes les populations, conformément aux projets nationaux et régionaux et faire face aux évolutions**

Au regard de l'évolution permanente des besoins en santé des différentes populations, des crises sanitaires, de l'organisation des soins et notamment dans le cadre du COVID 19, l'équipe pédagogique a pour objectif de s'adapter pour accompagner les élèves à faire face aux nouveaux enjeux de santé publique et à de nouveaux défis.

- **Et construire son identité professionnelle**

Les élèves possèdent une conception de la profession en rapport avec leur identité personnelle, leur culture, leurs expériences, leur histoire de vie ... Selon BOURGEOIS (1996), « *Tout individu qui arrive en formation dispose de représentations, conceptions et connaissances préalables qui auront une influence importante sur les acquisitions ultérieures* ». Les élèves évoluent individuellement et de façon différente au cours de leur formation. Ils ont une identité personnelle, reconnue par les autres et ils vont également rechercher la reconnaissance de cette nouvelle identité qu'ils visent : l'identité professionnelle. Cette identité se construit et se transforme à travers de multiples interactions de l'élève avec son environnement.

4.2 Nos valeurs

L'aide-soignant est un acteur de la santé à part entière dans la prise en soin des personnes atteintes de pathologies et/ d'handicaps divers ; ce qui requiert toute l'attention et des intentions dans un prendre soin adapté et personnalisé, et dans le respect des critères de qualité.

L'humain se définit par sa singularité, sa spécificité et sa différence avec l'autre. Aussi la relation soignant-soigné demande de **grandes valeurs humanistes**. Aussi, notre choix s'est porté sur :

- L'écoute, la tolérance et la bienveillance
- Le respect de l'autre, des autres et de soi,
- Le respect d'un environnement sanitaire, des protocoles de soins et du contexte de la formation,
- Le partage et la solidarité,
- La confiance et l'empathie
- Le secret professionnel, le devoir de discrétion et de réserve,
- L'éthique (équité et justice) dans toutes les actions de santé et/ou de soins,
- L'engagement dans une formation en alternance et dans la profession,
- Le sens de sa responsabilité professionnelle,
- L'ouverture avec la prise en compte de l'évolution numérique, environnementale et sociétale.

4.3 Nos fondements pédagogiques

La formation proposée par l'Institut se fonde sur des concepts fondamentaux propres et sur des valeurs humanistes en lien avec l'exercice du métier aide-soignant.

- **La réflexivité**

L'utilisation de situations de santé et/ou cliniques développe la pratique réflexive dans la formation aide-soignante ; elle participe à la construction des compétences et à la professionnalisation des élèves. Selon Patrick ROBO (2005, p.14) : « *Il s'agit donc d'une démarche, d'un processus consistant, non seulement à décrire et à mettre en commun, mais à analyser un vécu professionnel, au sens premier de décortiquer (chercher ce qui est sous l'écorce), pour tenter de comprendre ce qui a été fait, ce qui s'est passé, ce qui a été produit... et avec l'objectif que l'on pourrait schématiser ainsi : « Analyser pour comprendre, pour discerner, pour décider, pour agir ».*

- **L'accompagnement**

L'accompagnement est quelque chose de singulier puisqu'elle relève de la situation de chacun. Il doit toujours être adapté, réajusté, repensé. « *Il s'agit d'une démarche visant à aider une personne à cheminer, à se construire, à atteindre ses buts* » (BEAUVAIS, 2004, p.101). Il s'agit de créer les conditions pour favoriser chez l'accompagné l'autonomie, le questionnement, la réalisation de son projet. « *Accompagner c'est donner, proposer et laisser prendre, celui qui accompagne ne précède pas, il veille et encourage* » (PAUL, 2004).

Il n'y a pas d'accompagnement « modèle » qui serait plaqué à tous les élèves mais une multitude d'accompagnements pensés et en lien avec chacun. Cet accompagnement doit nécessairement prendre en compte les caractéristiques des générations Z ou C « *créative* », « *communicante* », « *collaborative* » mais surtout « *connectée* ». « *On accompagne toujours sur un chemin, un itinéraire, un changement, un mouvement, un développement. On aide à effectuer des passages* ». (LE BOTERF, 2007, p 109).

- **Une autonomie progressive**

« *L'autonomie de l'apprenant est une démarche progressive et institutionnelle par laquelle une pratique éducative invite un apprenant à intégrer son processus d'apprentissage, de façon individuelle ou collective, dans le but de s'approprier cette démarche à des fins identiques ou transposables* » (PAILLARD, 2015, p.57). Cette autonomie se construit grâce à différents contextes et à une capacité constante d'adaptation. Selon HOFFMANS-GAUSSET (1987), l'autonomie en pédagogie se définit selon 3 axes :

- *La présence d'autrui,*
- *La présence de la loi,*
- *La conscience de soi.*

- **La professionnalisation et l'interprofessionnalité**

La professionnalisation est un processus de développement, de construction, d'actualisation des compétences tout au long de l'expérience professionnelle, répondant aux exigences et aux besoins de flexibilité. Amener les étudiants à réfléchir SUR l'action menée représente une voie de professionnalisation nécessaire à la construction de compétences (ALTET, 1994 ; WITTORSKY, 2008).

C'est par la professionnalisation des apprenants que pourra se développer l'interprofessionnalité.

4.4 Les compétences déclinées en modules pour exercer

La compétence s'exprime DANS l'action, c'est en dire en situation. Elle passe par l'appropriation du jugement clinique, cheminement indispensable vers la connaissance réfléchie de l'état et des besoins des personnes, et par l'acquisition des soins en situation réelle. Pour cela, l'élève aura besoin de disposer :

- D'un socle nécessaire de connaissances,
- D'une capacité à mobiliser ses ressources, son observation, ses savoirs, son savoir être et son savoir-faire,
- D'une capacité à identifier, à analyser et à évaluer la situation singulière présente, pour prendre soin des personnes.

Cinq blocs de compétences se déclinent en compétences spécifiques et en modules de formation. Les modules, centrés sur les différents domaines de savoirs, permettent à l'élève d'acquérir des connaissances indispensables pour comprendre les situations professionnelles et pour assurer des soins de qualité.

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1. Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module spécifique AS</i>
	2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique AS</i>
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3. Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne <i>Module spécifique AS</i>
	4. Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>Module spécifique AS</i>
	5. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage
	7. Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8. Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
	9. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins	
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations
	11. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

Les modalités d'évaluation et de validation des blocs de compétences sont définies dans le référentiel de formation AS, en date du 10 juin 2021. Chaque module comporte des évaluations définies préalablement.

Les modalités d'évaluation des blocs de compétences portent essentiellement sur des études de situations écrites, orales, des situations relationnelles, des pratiques simulées, des épreuves pratiques (Attestation aux Gestes et Soins d'Urgence), des situations d'hygiène, et en parallèle, sur l'évaluation des compétences tout au long des différents stages de l'année de formation.

5 OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION

Les questions relatives à l'acquisition de compétences et à la professionnalisation des élèves aides-soignants sont au cœur des préoccupations pédagogiques.

5.1 Nos objectifs d'apprentissage

En terme d'objectifs d'apprentissage, il s'agit d'aider les élèves à transformer **les connaissances acquises en compétences professionnelles** par le biais d'outils pédagogiques divers : études de situations, stage, encadrement en stage (par les soignants, les formateurs, les apprenants entre eux), enseignements appliqués, analyses de pratiques professionnelles, suivis pédagogiques, jeux de rôle, démarches éducatives sur le terrain, e-learning, ateliers de simulation en santé... Nos objectifs sont les suivants :

- **Utiliser un langage professionnel.**
C'est un prérequis indispensable aux divers apprentissages : savoir s'exprimer dans un langage correct à l'oral comme à l'écrit. Il s'agit également d'intégrer le vocabulaire médical de base pour utiliser un langage professionnel commun à l'ensemble des acteurs de la santé.
- **Maîtriser les outils informatiques nécessaires à la prise en soins des publics accueillis.**
Il s'agit d'être en capacité d'utiliser les logiciels de soins, les messageries professionnelles dans le respect du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), conformément à la responsabilité professionnelle.
- **Transposer ses savoirs en « savoirs faire » et « savoirs être » pour agir en situation.**
Il s'agit d'assimiler les connaissances théoriques pour les mobiliser en situation. Réaliser des liens entre les connaissances théoriques et les situations cliniques rencontrées permettent des questionnements professionnels et d'analyser des pratiques professionnelles en stage. C'est également être capable de transférer les invariants à d'autres situations cliniques et auprès des équipes de soins. Ainsi la compétence collective est enrichie des apports de l'ensemble des membres de l'équipe.
- **Intégrer la démarche qualité dans le cadre de sa fonction.**
Il s'agit d'être en capacité d'identifier les critères de qualité des soins, d'évaluer ses pratiques et d'être acteur dans la dynamique de traitement des signalements.
- **Construire son identité professionnelle tout au long de la formation**
Il s'agit de permettre une progression dans la professionnalisation en définissant des objectifs de stage individualisés.

5.2 Nos objectifs de professionnalisation

La professionnalisation regroupe l'ensemble des actions et des démarches permettant à des activités professionnelles, en construction, de se structurer en un véritable métier reconnu. C'est un processus qui s'acquiert tout au long de la formation et qui se poursuit dans l'exercice du métier. Dans ce processus, l'élève s'engage à conduire et à mener son projet pour devenir un professionnel de santé en développant progressivement des compétences professionnelles.

Tant à l'institut qu'en stage ou chez l'employeur, développer les **relations interprofessionnelles** avec l'ensemble des divers acteurs sanitaires et médico-sociaux, à l'IFPS particulièrement avec les étudiants infirmiers dans la mesure du possible (enseignements communs). Les interactions, la qualité des relations entre professionnels, le partage de connaissances, d'expériences de chacun, de façon concomitante, représentent une vraie valeur ajoutée au bénéfice de la personne soignée.

6 STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES

6.1 Notre offre globale

Cette formation professionnelle s'inscrit dans une **alternance intégrative et interactive**. « *L'alternance, c'est déjà devenir capable de penser en reliance* » dit Edgar MORIN. En effet, cette alternance entre des périodes cliniques et des périodes théoriques contribue à construire des connaissances à partir des confrontations que l'étudiant opère entre son savoir expérientiel, dans une immersion en milieu professionnel, et son savoir théorique. Cette alternance contribue à la mise en liens, à des boucles d'apprentissage, et en s'appuyant sur une maîtrise de concepts, à la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles qu'il rencontre.

La formation proposée à l'IFAS s'inscrit dans le courant du **socioconstructivisme**, centré sur l'apprenant. Au centre du dispositif, acteur responsable et engagé dans ses apprentissages, il développe son autonomie et sa posture réflexive. Dans ce sens, l'apprentissage est un processus individuel, actif et constructif où ses représentations se modifient. Chaque apprenant est agent de son apprentissage et de l'apprentissage du groupe par un partage réciproque de savoirs.

L'institut privilégie une **pédagogie active**. L'objectif qui sous-tend cette pédagogie est de développer chez les élèves leur autonomie et leurs capacités à s'auto-former (capacité indispensable tout au long de la vie professionnelle). Le formateur joue le rôle de préparateur et d'accompagnateur de situations d'apprentissage tout en restant garant du contenu de la formation. Cette méthode d'enseignement permet une meilleure mémorisation de l'acquis avec une production supérieure de la part des élèves. Les élèves prennent conscience de leur façon de comprendre, de mémoriser et de communiquer. L'individualisme et l'esprit de compétition s'effacent au profit d'un travail de groupe. Dans la mesure du possible, la mutualisation des enseignements, entre les étudiants infirmiers et les élèves aides-soignants favorise le partage réciproque des savoirs et la collaboration.

La **pédagogie différenciée** permet à tous les apprenants d'atteindre des objectifs de valeur égale, par des voies différentes. Les parcours de stage sont adaptés à chacun des apprenants, le recours aux travaux dirigés en petits groupes favorise le conflit sociocognitif indispensable à l'acquisition des connaissances.

En parallèle, les stages constituent au sein de la formation un temps d'apprentissage indispensable d'une pratique professionnelle par la possibilité qu'ils offrent de développer des compétences.

6.2 Innovation pédagogique

L'**innovation pédagogique** développée depuis plusieurs années à l'institut poursuit son évolution en lien notamment avec les outils numériques et depuis 2023, un accompagnement à la digitalisation dans le cadre du plan de modernisation de l'offre de formation.

L'utilisation des outils informatiques (vidéo, E-learning, Quizz numérique...) et des jeux de rôle favorisent les apprentissages et la professionnalisation en renforçant l'intégration des savoirs professionnels. L'utilisation du jeu de rôle permet une mobilisation des savoirs en situation simulée.

L'IFPS est doté depuis 2023 d'un centre de simulation en santé avec 2 salles. « *La simulation en santé est une méthode pédagogique active et innovante, basée sur l'apprentissage expérientiel et la pratique réflexive. Elle correspond à l'utilisation d'un matériel comme un mannequin ou un simulateur, d'une réalité virtuelle ou d'un patient standardisé pour reproduire des situations ou des environnements de soin. Le but est de permettre aux élèves de résoudre des problèmes soit individuellement, soit en équipe de professionnels* ». (HAS). Elle repose sur un principe éthique : « *Jamais la première fois sur un patient* ».

La simulation en santé permet davantage l'acquisition de compétences professionnelles. L'IFPS bénéficie d'une subvention du Conseil Régional pour la réalisation de son centre de simulation, actuellement en cours d'aménagement.

6.3 Nos méthodes et moyens pédagogiques

C'est par la multiplicité des méthodes et moyens que l'apprenant pourra construire et consolider ses apprentissages. L'institut propose différents supports :

- **Les cours magistraux (CM)** : ces enseignements peuvent se décliner par différents supports : diaporama, E. Learning... Ils permettent de faire intervenir des experts dans le domaine enseigné.
- **Les analyses de pratiques professionnelles (APP)** : Le formateur accompagne l'élève à justifier ses choix, à donner du sens à ses actes pour l'amener à devenir un professionnel capable d'interroger sa pratique dans la perspective de la faire évoluer.
- **Les travaux dirigés (TD)** : attaché au modèle socioconstructiviste, l'institut privilégie ces temps en petits groupes. Ils ont pour objectif de faciliter l'intégration des savoirs par la confrontation et l'échange au sein du groupe. Ces temps d'apprentissage se déclinent sous différentes formes : ateliers pratiques, jeux de rôle, films, analyse de situations cliniques, simulation en santé...
- **La simulation en santé** : Cet apprentissage par l'expérience est basé sur la reproduction de situations de soins. Il permet à l'élève la réalisation de soins puis l'explicitation de ses actions dans un contexte sécurisé où l'erreur est autorisée, analysée et peut servir de support pédagogique. L'objectif de l'institut est de permettre à chaque apprenant de bénéficier d'une séquence de simulation par an.
- **Les méthodes de travail** ont pour objectif d'accompagner les élèves dans le cadre de leur apprentissage (apprendre à apprendre).
- **La Qualité de Vie au Travail** : Les éléments seront adaptés au contexte sanitaire lié à la Covid : journée bien être, Food-truck. Dans le cadre de la qualité de vie au travail, les élèves aides-soignants intègrent le bureau des étudiants.
- **Les moyens pédagogiques transversaux** : Les éléments seront adaptés au contexte sanitaire lié à la crise de la Covid : Journée Portes Ouvertes, Forum de l'emploi...

7 LES STAGES

Les stages constituent au sein de la formation un temps d'apprentissage indispensable d'une pratique professionnelle par la possibilité qu'ils offrent de développer des compétences.

7.1 L'accompagnement des élèves en lien avec le stage

- **Préparation et exploitation de stages**

Pour chaque stage, un temps de préparation de stage est organisé et animé par les formateurs. Il permet à l'élève de consulter les livrets d'accueil des différents lieux de stages disponibles sur la plateforme informatique CLAROLINE, de prendre connaissance des objectifs institutionnels relatifs aux diverses spécialités et d'élaborer ses objectifs personnels de stage. L'élève travaille sur ses objectifs à acquérir progressivement sur l'année de formation en lien avec les compétences de chaque bloc et les soumet à son référent pédagogique avant le début de chaque stage.

En outre, un temps d'exploitation de stage est programmé à l'issue de chaque stage permettant ainsi l'alternance intégrative nécessaire au développement des compétences et à la construction de l'identité professionnelle. Selon les besoins de l'apprenant, un accompagnement personnalisé sur le lieu de stage peut être réalisé par un formateur.

- **L'enseignement clinique**

L'enseignement clinique est assuré par du personnel qualifié qui prépare progressivement l'élève aux responsabilités qu'impliquent les soins. Pour optimiser cet apprentissage, l'institut a constitué un groupe de travail, le groupe d'encadrement pédagogique (GEP). S'appuyant sur les expériences et les attentes mutuelles de chacun (formateur IFPS / tuteur de stage), le groupe définit une démarche commune respectueuse du stagiaire et de sa singularité au regard du référentiel. Ce groupe échange sur les modalités du déroulement du stage, identifie les éléments « facilitant » et les difficultés de chacun.

- **L'analyse des pratiques professionnelles**

Au cours de sa formation, l'élève bénéficie d'une séance d'analyse des pratiques par stage, animée conjointement par un cadre de santé formateur et un professionnel du terrain. Ces séances permettent le développement de sa posture réflexive.

- **Le portfolio : outil de progression, de professionnalisation et de support à l'évaluation**

Dans le cadre de sa formation, l'élève possède un portfolio règlementaire qui lui permet d'être acteur de sa formation par le biais d'auto-évaluation et du suivi de ses acquisitions. Le portfolio comporte les objectifs des apprenants pour le stage à venir, des éléments d'acquisition de compétences avec des critères qui servent de support aux évaluations intermédiaires et finales faites par le tuteur, en concertation avec l'équipe d'encadrement. Ces évaluations sont réalisées lors d'entretiens en présence de l'apprenant. Les indicateurs permettent aux professionnels d'argumenter les éléments sur lesquels les apprenants doivent progresser et de renseigner les feuilles de bilan de compétences en stage.

Au retour de stage, les formateurs responsables du suivi pédagogique analysent le bilan des compétences au regard des documents d'évaluation, du nombre de points obtenus par compétence et renseignent le dossier de l'élève.

- **L'évaluation de la formation clinique par l'apprenant**

Chaque stage fait l'objet d'une évaluation par l'élève. Cette évaluation se fait par l'utilisation de la plateforme électronique. L'apprenant renseigne un questionnaire mis à disposition à chaque retour de stage. L'ensemble de la formation clinique est également évaluée par l'élève en fin d'année selon les mêmes modalités.

7.2 L'organisation de stages

Selon le référentiel de formation du diplôme d'état d'aide-soignant, **quatre périodes en milieu professionnel** doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines, soit 175 h,
- Période B de 5 semaines, soit 175 h,
- Période C de 5 semaines, soit 175h,
- Période D de 7 semaines, soit 245 h : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

« L'ordre dans lequel les 3 périodes cliniques de 5 semaines sont réalisées est laissé à l'appréciation de chaque équipe pédagogique ».

- **Le périmètre des stages**

L'IFPS fait partie d'un regroupement de six instituts de formation de l'Isère (nommé inter-IFSI). Ce regroupement constitue une plus-value pour l'apprenant lui permettant de découvrir des pratiques de soins diverses, des technologies variées et donc de développer une capacité d'adaptation en utilisant des ressources différentes (protocoles, matériel, lieux...).

Le périmètre s'étend sur le territoire comprenant l'Est lyonnais, Morestel, Pont de Beauvoisin, Saint Geoire en Valdaine, Beaurepaire et Saint Jean de Bournay.

- **L'affectation en stage**

Les stages, répartis sur l'ensemble de l'année scolaire, se déroulent dans différentes structures : sanitaires, sociales ou médico-sociales, dans différentes disciplines. Les affectations en stage sont réalisées par la coordination des stages en lien avec les formateurs référents du suivi pédagogique en fonction des besoins pédagogiques de l'élève, de son projet professionnel et de l'obligation d'effectuer un parcours de stage défini par le référentiel de formation.

Le coordinateur de stage veille à l'égalité de traitement pour l'affectation en stage des élèves.

8 INDIVIDUALISATION DES PARCOURS

La formation favorise l'individualisation en priorisant le projet professionnel de l'élève, fil conducteur de la formation. La connaissance de ses ressources, de ses méthodes de travail, la réflexion sur les fondements de son projet permettent de le conforter dans son choix de formation, un métier sur l'humain avec toute la richesse que cela représente et toutes les valeurs humanistes sous-tendues. Le mise en valeur de ce métier, notre accompagnement très fort et au plus près de ses besoins, dans un contexte d'un Institut à taille humaine, évitent potentiellement les ruptures en formation toujours source de souffrances. Dans un processus de professionnalisation, l'apprenant s'engage à conduire et à mener son projet pour devenir un professionnel de santé responsable et compétent. Ces temps d'individualisation répondent au mieux aux problématiques de chacun.

8.1 Notre analyse des besoins de l'élève

L'analyse des besoins des élèves se réalise au cours des suivis pédagogiques individuels et collectifs, de l'analyse d'une dynamique de promotion au cours des différents enseignements, au cours des APP, pour cerner ce qui émerge comme questionnement partagé. Cette analyse permet de mettre en place des temps de réflexion professionnelle en petits groupes. La connaissance de leurs ressources, de leurs méthodes de travail, de la réflexion sur les fondements de leur projet, permet de les conforter dans leur choix de formation, un métier sur l'humain avec toute la richesse que cela représente et toutes les valeurs humanistes sous-tendues. Dans un Institut à taille humaine, la mise en valeur de cette profession et notre accompagnement au plus près de leurs besoins évitent potentiellement les ruptures en formation, toujours source de souffrances.

Cette individualisation se fait de manière transversale par :

- Le suivi pédagogique individualisé des apprenants,
- Des Travaux Personnels Guidés (TPG),
- Les travaux de groupes,
- Les échanges avec les tuteurs de stage, ...

Des temps d'infos-régulation, institutionnalisés chaque semaine, représentent un espace d'échanges entre l'équipe pédagogique et les apprenants, au service d'informations, d'explications, et/ou de commentaires sur la formation. En fonction des besoins de chacun, peuvent être invités, direction, coordinateur de stages, personnel administratif. Ces temps, inscrits systématiquement sur le planning hebdomadaire des cours, se déroulent toutes les semaines lorsque les apprenants sont en cours.

8.2 Notre suivi pédagogique

Le suivi pédagogique individualisé vise l'accompagnement du professionnel en devenir dans la construction de son identité et de son projet. Il est le pilier d'une formation personnalisée, il favorise la co-construction et l'autoformation. Au cours des différents suivis institutionnels et selon les besoins, le cadre formateur travaille avec l'élève sur les axes suivants :

- **Connaissance de soi** : ses ressources, ses potentiels, ses valeurs, ses attentes, ses appréhensions, ses méthodes de travail, son engagement, sa posture professionnelle, ...
- **Bilan des apprentissages théoriques et cliniques,**
- **Conseils et participation à l'adaptation des choix des stages** en fonction de ses besoins,
- **Aide méthodologique** en fonction des besoins évalués : mise en liens, organisation, structuration, analyse, synthèse, ...
- **Problématiques de réflexion professionnelle,**
- **Projet professionnel et sa construction.**

Le formateur référent de l'élève mesure son évolution et, en fonction des besoins identifiés et de ses demandes, un parcours individualisé lui est proposé. Sa démarche pédagogique consiste à prendre en compte l'apprenant de là où il est ; ce qui permet à l'élève de se situer dans la formation et dans le développement de ses compétences, de s'évaluer et de mettre en œuvre tout le processus préconisé. La relation est première dans l'accompagnement ; elle sera possible grâce à un lien de confiance entre formateurs et formés, pour le conduire à des buts précis et progressivement, vers la professionnalisation. Cette relation s'appuie sur une posture d'accompagnement qui part de l'autre, ni dans l'indifférence, ni dans la domination. Chacun est porteur de savoir et d'ignorance.

Des suivis individuels, voire collectifs sont institutionnalisés à la demande de l'élève ou de son formateur référent. De plus, un accompagnement individualisé est offert aux élèves porteurs de handicap particulièrement de troubles DYS.

8.3 Notre accueil et notre accompagnement des personnes en situation de handicap

Souhaitant accompagner au mieux les élèves et éviter les ruptures, l'IFPS s'est inscrit dans la démarche qualité et **est référencé « charte H+ » depuis le 29 juillet 2021**. Même porteur de troubles de l'apprentissage, l'élève aide-soignant reste acteur de son parcours de formation qui va de l'accueil à sa diplomation. L'objectif est de lui proposer un accompagnement adapté à sa situation de handicap tout au long de son parcours de formation. Notre politique d'inclusion est de modifier les pratiques pédagogiques en les uniformisant pour tous :

- Définir une charte graphique commune pour l'ensemble des étudiants/élèves,
- Développer les cours en cinq temps en s'appuyant sur les neurosciences cognitives dont l'intégration de pauses neuronales et la multiplication des canaux d'entrée,
- Favoriser la pratique de mise à disposition des cours en amont de la séance et appliquer la méthode de classe inversée,
- Développer l'accompagnement sur les outils numériques,
- Favoriser les TD et cours en présentiel : mise en place de retour prioritaire pendant la crise sanitaire des étudiants/élèves DYS et/ou en difficulté/décrochage.

Tous ces temps d'analyse de leurs besoins, tous ces temps de face à face permettent de détecter des parcours d'étudiants qui s'interrogent sur leur avenir, leurs craintes, leurs peurs, leurs doutes, de manière à être au plus près de leurs attentes pour mieux les accompagner.

9 BIEN VIVRE À L'INSTITUT

Situé dans un parc verdoyant aménagé avec des tables et bancs extérieurs proche du centre-ville, l'IFPS bénéficie de la démographie particulièrement dynamique du Nord Isère. Institut à taille humaine, l'accompagnement des formateurs se veut proche des élèves permettant une meilleure connaissance de chacun au service des apprentissages.

Par la diversité de l'offre de soins proposée par les structures de santé proche de l'institut, les élèves bénéficient d'une variété de stages dans les secteurs de soins généraux, de psychiatrie, de soins de suite et de rééducation, de chirurgie, de cabinets libéraux, de spécificités médicales et de l'ambulatoire

L'IFPS dispose d'une salle informatique, d'un photocopieur/imprimante dédié aux élèves ainsi que d'un accès Wifi effectif sur l'ensemble de la structure. De plus, en cas de besoin ponctuel d'un élève, l'institut met à disposition des ordinateurs portables en prêt.

Une salle de restauration est aménagée et équipée de micro-ondes, réfrigérateurs et placards de rangements. Deux distributeurs de boissons et un distributeur de friandises à tarif préférentiel sont à disposition des élèves.

Le centre de documentation propose une diversité de livres, revues et d'abonnements numériques accessibles par tous les élèves. Lors de la section relative aux conditions de vie des élèves, ceux-ci peuvent émettre un avis et des propositions d'achat de livres, d'abonnements de revues...

L'institut promeut la démocratie des élèves par des temps de remédiation/échange toutes les semaines et la réunion de la Section Vie Etudiant/Elèves pour des échanges et propositions de projets.

Désirant instaurer une convivialité et une vie élève au sein de l'établissement, l'institut accompagne le BDE dans ses projets, propose des temps d'accueil café, des temps de repas ensemble selon le contexte sanitaire.

10 CONCLUSION

Le projet pédagogique des aides-soignants est partagé et conduit avec l'ensemble des partenaires. Cette collaboration leur permet de construire leur propre identité professionnelle au service de l'utilisateur des soins.

Engagé dans une démarche d'amélioration de la qualité de la formation, l'IFPS souhaite offrir véritablement un accompagnement personnalisé aux élèves.

La mise en œuvre de notre projet pédagogique fait systématiquement l'objet d'une évaluation réalisée par les promotions, par l'équipe pédagogique et la direction selon des critères définis. Ce projet a pour finalité d'être utile et utilisable pour tous les élèves et pour tous les acteurs contribuant à la formation des élèves aides-soignants. Chaque année, les bilans respectifs constituent la base de l'actualisation de ce projet et de son évolution.